

# L'impôt de guerre

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **7 (1919)**

Heft 79

PDF erstellt am: **28.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-254909>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LE

# Mouvement Féministe

Paraissant le 10 de chaque mois

**ABONNEMENTS**

SUISSE..... Fr. 3.75  
 ETRANGER... » 4.50  
 Le Numéro.... » 0.25

**RÉDACTION et ADMINISTRATION**

Mlle Emilie GOURD, Pregny (Genève)  
 Compte de Chèques I. 943

**ANNONCES**

La case, par an Fr. 25.—  
 2 cases. » » 45.—  
 1 case et demie » 35.—

*Les articles signés n'engagent que leurs auteurs*

Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (2 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

**SOMMAIRE:** Association suisse pour le suffrage féminin. — L'impôt de guerre: LA RÉDACTION. — L'Idée marche...: E. GD. — Les Femmes et les partis politiques: Rose RIGAUD. — De-ci, de-là. — Variété: Une Genevoise d'autrefois, M<sup>me</sup> Munier-Romilly: Emilie GAUTIER. — Les Femmes et la Chose publique: chronique parlementaire fédérale: E. GD. — A travers les Sociétés féministes et féminines.

**ASSOCIATION SUISSE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ**

## VIII<sup>me</sup> Assemblée Générale

à La Chaux-de-Fonds, (Grande Salle de l'Union  
 Chrétienne. Beau-Site)  
 Dimanche 1<sup>er</sup> Juin 1919

ORDRE DU JOUR:

9 heures du matin: Séance publique

1. Appel des délégués.
2. Rapport du Comité.
3. a) Rapport financier;  
 b) Fixation du taux de la cotisation pour 1919-1920.
4. La nationalité de la femme mariée (*rapport du Comité*).
5. Sous quelle forme faut-il introduire le suffrage féminin dans la Constitution fédérale? (*proposition de Genève*).
6. L'Association pour le Suffrage féminin doit-elle collaborer à la lutte contre l'extension des maladies vénériennes? (*proposition de Bâle*).
7. Couleurs de l'A. S. S. F. (*proposition de Neuchâtel*).
8. Cours de vacances suffragistes.
9. Communications diverses et propositions individuelles.

**Midi et demi: REPAS EN COMMUN (Hôtel de la Poste)**

Cartes à 4 fr. 50 sans vin. Se munir de cartes de pain et de graisse. S'inscrire avant le 24 mai, au plus tard, auprès de M<sup>me</sup> Rebman, 10, rue du Parc, La Chaux-de-Fonds.

3 heures et demie: LANDSGEMEINDE dans la forêt  
 (En cas de pluie à Beau-Site)

1. Le service civique des femmes et le suffrage (*proposition de Winterthur*).
2. L'attitude des féministes à l'égard des mesures de protection légale des ouvrières (*proposition de Neuchâtel*).

8 h. et demie: GRANDE ASSEMBLÉE PUBLIQUE à Beau-Site  
 Le suffrage féminin en 1918 et 1919

Le vote des femmes devant les Grands Conseils de Bâle, Genève, Neuchâtel, St-Gall, Vaud et Zurich; aux Chambres fédérales et devant les Parlements d'Europe et des Etats-Unis. Exposé par huit oratrices différentes.

N. B. — Les délégués sont priés de se trouver dans la salle à 8 h. et demie pour échanger leur carte de délégation contre les cartes de vote.

Hôtels recommandés: Hôtel Fleur de Lys (chambres 4 fr., déjeuner 1 fr. 50) Hôtel de Paris (chambre 3 fr., déjeuner 1 fr. 25). Retenir sa chambre en s'adressant directement aux hôtels. Les délégués et les membres des Sections préférant loger chez des particuliers sont cordialement invités par les suffragistes de la Chaux-de-Fonds. Prière instante de s'inscrire avant le 24 mai au plus tard auprès de Mme Rebmann, rue du Parc, 10.

La Section de la Chaux-de-Fonds organise encore: a) pour les déléguées et les membres des Sociétés qui pourront déjà être à la Chaux-de-Fonds le samedi 31 mai, à 8 h. <sup>1/2</sup>, du soir, une Soirée familiale suffragiste à Beau-Site (musique, comédie, etc.); b) pour les déléguées et les membres des Sociétés qui pourront rester à la Chaux-de-Fonds le lundi 2 juin, jusqu'aux trains de 5 h. 40 et de 6 h. 40 (arrivée le même soir à Berne, Neuchâtel, Lausanne, Genève et Bâle) et en cas de beau temps, une Course au Saut du Doub. Trajet de la Chaux-de-Fonds: <sup>1/2</sup> d'heure de chemin de fer et 1 h. 30 de marche aller et retour. Dîner aux Brenets ou au Saut du Doub. Les détails seront donnés sur place.

## L'IMPÔT DE GUERRE

Par 300,000 voix contre 165,000 en chiffres ronds et par vingt cantons contre deux, le peuple suisse masculin a accepté dimanche 4 mai l'impôt de guerre renouvelé qu'ont nécessité les frais considérables de la mobilisation.

Nous n'avons pas ici, et d'ailleurs ce n'aurait qu'un mince intérêt rétrospectif, à prendre parti pour ou contre la forme de cet impôt, qui a fait couler beaucoup d'encre et prononcer beaucoup de paroles. Nous préférons garder notre force et notre souffle pour élever une fois de plus une protestation contre le système antidémocratique de la taxation sans représentation sous lequel nous vivons, nous autres femmes, dans le pays qui se targue d'être la plus vieille démocratie du monde. Car, pas un, pas un de ceux qui ont attaqué ou défendu cet impôt au nom des principes les plus divers, qui l'ont minutieusement épluché, sévèrement critiqué, ou porté aux nues, n'a même songé à relever que, de toute façon, on ne consultait pas la moitié de ceux qui seraient obligés de le payer, et que les femmes suisses seraient une fois de plus proclamées taillables et corvéables de par le bon plaisir de leurs seigneurs et maîtres, les électeurs masculins.

Il y a là une injustice si profonde, une négation si complète des droits populaires les mieux établis que nous avons lieu de nous étonner avec une certaine amertume que ceux qui, à quelle tendance qu'ils appartiennent, invoquent toujours ces mêmes droits populaires, ne l'aient pas encore compris. Aussi, tant qu'ils n'auront pas accompli le geste que nous attendons d'eux et qui fera de nous des citoyennes, avec non seulement les mêmes devoirs, mais aussi les mêmes droits qu'eux-mêmes, nous pourrions répéter avec Hamlet, devant leurs palabres les plus enflammés de rhétorique démocratique: *Des mots, des mots, des mots...*

La Rédaction.

## L'IDÉE MARCHE...

Alors que tous les yeux ont été tournés ce mois vers Paris, la Conférence de la Paix et les prémices de la Ligue des Nations, il est intéressant de relever que des succès féministes ont été remportés aussi là-bas. Les déléguées du Conseil International des Femmes et de la Conférence suffragiste interalliée ont été entendues par la Commission de la Ligue des Nations et ont fait valoir devant le président Wilson, MM. Orlando, Hymans,